Accusé de réception en préfecture 049-200058923-20231009-DEL09102023065-DE Date de télétransmission : 12/10/2023 Date de réception préfecture : 12/10/2023

Département de Maine et Loire Arrondissement d'Angers Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 octobre 2023

Convocation du 5 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 24 Nombre de Conseillers présents : 14

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 10 octobre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents: Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, GUILLEUX, MAUXION.

Absents excusés: Mr Cédric JOUSSAUME donne pouvoir à Jean-Pierre BEAUDOIN

Mme Nathalie LEGRAND donne pouvoir à David LUCIEN

Mme Raphaelle DESPLATS
Mme Nadine LINARD

Mr Thierry LE MARREC donne pouvoir à Vanessa CULLERIER

Absents: Mme Katy LOISON

Mr André CONGNARD Mme Pauline BEAUDOIN Mr Jérôme TUFFIER

Convocation: 05/10/2023 Affichage: 10/10/2023

Secrétaire de séance : Mr Dominique CHAPON

OBJET: RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS 2023/2024

VU l'article 3 alinéa 2 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifiée stipulant que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou pour un accroissement temporaire d'activités,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Exposé des motifs

Afin de pouvoir procéder au recrutement du personnel qui viendra compléter l'équipe des agents permanents aux services scolaires, périscolaires et services techniques, le Conseil Municipal doit valider le nombre d'heures de recrutement qui pourraient être effectué durant la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Accusé de réception en préfecture 049-200058923-20231009-DEL09102023065-D Date de télérishenission : 12/10/2023 QUES

Il sera proposé à l'Assemblée le recrutement d'agents, essentiellemen la la pause méridienne et des services techniques.

Durant la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 le nombre d'heures de recrutement est estimé à 12 000 heures.

La rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera selon l'indice brut 367.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de recruter les agents non titulaires nécessaires dans la limite du nombre d'heures estimé
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux recrutements pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 (dont contrats des recrutements et avenants éventuels)
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits aux budgets de 2023 et 2024.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUE